

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

COMMUNE DE BERNES-SUR-OISE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE

MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BERNES-SUR-OISE (95)

La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bernes-sur-Oise est rendue nécessaire par le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire communal. Cette procédure fait l'objet d'une concertation publique préalable au titre du code de l'urbanisme.

La concertation au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme s'est tenue du 05 janvier au 16 février 2023. Elle fut l'occasion d'informer le plus largement possible les acteurs du territoire sur la nécessaire mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet.

La procédure de concertation, au titre du code de l'urbanisme, doit être conduite jusqu'au dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité (MEC) du PLU auprès des autorités compétentes pour prendre la décision. Par délibération en date du 20 juin 2023, le Conseil d'administration de l'APIJ a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative à la mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.

Le présent avis porte à la connaissance du public les objectifs et modalités de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme.

Les objectifs de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme

La concertation préalable poursuit les objectifs suivants : informer et garantir le plus en amont possible la participation des habitants, des associations locales ainsi que des autres personnes concernées à l'élaboration de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, éclairer tout à la fois l'APIJ et l'administration sur les suites à donner à la concertation au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine, permettre de rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement et permettre d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Les modalités de la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme

L'atteinte des objectifs se traduit par la mise en œuvre des modalités suivantes du **11 septembre jusqu'au 02 octobre 2023**.

- Pour la transmission des informations et consultation des éléments de connaissance :
 - Sur support numérique :
 - Site internet de la concertation : <https://www.concertation-urbanisme-nordfrancilien.fr/>
 - Site internet de l'APIJ : <https://www.apij.justice.fr/nos-projets/les-operations-penitentiaires/centre-penitentiaire-nord-francilien/>
 - Site internet de la préfecture du Val-d'Oise : <http://www.val-doise.gouv.fr/>
 - Site internet de la préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr/>
 - Sur papier :
 - Mairie de Bernes-sur-Oise (Place de la Mairie, 95340 Bernes-sur-Oise) aux heures habituelles d'ouverture,
 - Mairie de Morangles (192 rue du Prieuré, 60530 Morangles) aux heures habituelles d'ouverture,
 - Mairie de Mesnil-en-Thelle (5 rue de la Mairie, 60530 Le Mesnil-en-Thelle) aux heures habituelles d'ouverture,
 - Mairie de Bruyères-sur-Oise (6 rue de la Mairie, 95820 Bruyères-sur-Oise) aux heures habituelles d'ouverture,
 - Préfecture du Val-d'Oise (5 avenue Bernard Hirsch, 95000 Cergy) aux heures habituelles d'ouverture,
 - Préfecture de l'Oise (1 place de la préfecture, 60000 Beauvais) aux heures habituelles d'ouverture.
- Pour le recueil des observations (consultées, enregistrées par l'APIJ pour nourrir la réflexion) :
 - Site internet dédié : - <https://www.concertation-urbanisme-nordfrancilien.fr/>
 - Adresse électronique dédiée : concertation-urbanisme-nordfrancilien@registre-dematerialise.fr
 - Adresse postale : APIJ – Service Foncier Urbanisme – 67 avenue de Fontainebleau (94270 KREMLIN-BICETRE)
 - Un registre papier en mairies de Bernes-sur-Oise, de Morangles, du Mesnil-en-Thelle, de Bruyères-sur-Oise ainsi qu'en préfectures du Val-d'Oise et de l'Oise aux adresses indiquées respectivement préalablement.
- Pour le dialogue et l'échange :
 - Une réunion publique se déroulera le 26 septembre 2023 à 19h00, à la salle polyvalente de Bernes-sur-Oise située 17 rue Verte, 95340 Bernes-sur-Oise.

Les suites de la concertation au titre du code de l'urbanisme

A l'issue de cette nouvelle séquence, l'APIJ tirera le bilan de la concertation au titre du code de l'urbanisme et le publiera sans délai sur son site internet (www.apij.justice.fr). Le bilan sera joint au dossier d'enquête publique support de la mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise.